

Fonds de recherche et de planification – Questions des demandeurs en 2019

Mise à jour le 16 juillet 2019

Utilisations du financement

1. Est-ce que les coûts salariaux du personnel constituent une utilisation admissible du financement de projet par le fond?

Les coûts direct liés au personnel nouveau ou existant dédiés spécialement au projet sont éligibles. Le fond peut également servir à l'acquisition, pour les besoins du projet, des services de consultants ou contractants externes.

Les coûts associés au temps consacré au projet par le personnel jouant un rôle de leadership (au sein de l'organisation du proposant ou des organisations partenaires au projet) qui exerce une fonction de surveillance ou de consultation dans le cadre du projet sont admissibles comme contributions en nature ou en espèces.

2. Est-ce qu'un proposant (organisation principale) ou une organisation partenaire peut déclarer les coûts salariaux pour le temps consacré au projet par le personnel comme contributions en nature ou en espèces?

Oui, les coûts salariaux sont admissibles comme contributions en nature ou en espèces à condition que ces coûts se rapportent directement au temps consacré à la surveillance ou à l'exécution des activités du projet.

3. Est-ce que la recherche doit avoir une portée nationale? Peut-elle être régionale ou locale?

Les activités proposées n'ont pas à avoir une portée nationale; elles peuvent être menées régionalement ou localement. Cependant, les [demandes solides en 2018](#) décrivaient dans quelle mesure le projet pourrait avoir un impact important à l'échelle régionale et/ou nationale. On encourage les demandeurs à tenir compte de la façon dont leurs constatations enrichiront le savoir, les politiques ou les pratiques au-delà de la sphère locale.

Admissibilité

4. Si une organisation fait une demande de subvention pour une activité de planification cette année, pourrait-elle faire une demande de subvention de recherche pour des étapes ultérieures du même projet au cours des prochaines années?

Oui, le volet des activités de planification vise à fournir aux organisations des ressources leur permettant de jeter les bases d'une proposition de recherche solide. Une fois conçue, la proposition de recherche peut être soumise au Fonds une année ultérieure.

5. Quelle est la distinction entre un projet de mobilisation des connaissances et un projet de l'Initiative de démonstrations de la SNL?

Le volet de mobilisation des connaissances du Fonds de recherche et de planification vise à communiquer les constatations de recherche des projets de recherche qui ont été terminés récemment. Les projets de ce volet devront être de moins grande envergure puisque que les chercheurs ne peuvent demander qu'au plus 50 000 \$ en subvention.

À des fins de comparaison, disons que l'Initiative de démonstrations de la SNL vise à communiquer des solutions novatrices en matière de technologies, pratiques, programmes, services de soutien, politiques et stratégies. Les projets doivent être réalisés en partenariat avec des fournisseurs de logements abordables, les activités visent à présenter des solutions novatrices et les projets peuvent être subventionnés jusqu'à un maximum de 250 000 \$. Cette initiative vous permet de diffuser des solutions novatrices afin d'encourager l'adoption ou la faisabilité de telles solutions. Pour en savoir plus, visitez <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/demonstration-initiative>.

6. Pour le volet de mobilisation des connaissances, devons-nous avoir terminé la recherche avant de faire une demande de subvention?

Le volet de mobilisation des connaissances ne vise que les recherches terminées, et celles-ci doivent être terminées au moment de faire la demande de subvention.

7. Pouvons-nous être pénalisés si l'université nous facture des frais administratifs (qui sont des frais fixes) qui dépassent le montant que vous jugez raisonnable?

Il faudrait que les frais administratifs fixes s'inscrivent dans le contexte du projet et du budget, et les coûts administratifs indirects associés aux établissements universitaires ne nuiraient pas à une proposition. Les examinateurs évalueront si le budget présenté dans la demande est suffisant pour la réalisation des activités proposées et des résultats envisagés. Veuillez noter que les établissements universitaires ne peuvent pas être des demandeurs principaux dans le cadre du Fonds de recherche et de planification.

[Soumettre une candidature](#)

8. Est-il obligatoire d'identifier au moins une priorité de la SNL pour notre projet et au moins un sous-groupe de population prioritaire?

Les propositions pour le Fond de Recherche et de Planification doivent incorporer au moins un domaine d'intervention prioritaire de la SNL. Si vous sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire 'logement pour les personnes qui ont les plus grands besoins', alors vous devrez aussi identifier un sous-groupe de population parmi ceux identifiés comme prioritaires dans la SNL. Les priorités de la SNL sont décrites en détail ici : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs/guidepage-strategy/priority-areas-for-action>

9. Dans la section ‘détails du projet’ du formulaire d’application en ligne, il n’y a pas d’options de choix pour le volet ‘projet de mobilisation des connaissances’. Puis-je laisser cette section vide?

En ce moment, le système en ligne ne présente pas le volet ‘projet de mobilisation des connaissances’ en option, alors cette partie peut être laissée vide. Du moment que le volet du projet est indiqué sur le formulaire d’application, votre application va être redirigée vers les évaluateurs du volet désigné.

10. Dans le Guide du Demandeur, il est indiqué dans la section D (détail du projet) que la limite des mots est 2500. Sur le formulaire, la limite de mots pour cette section est de 2000. Quelle est la bonne limite de mots?

Vous pouvez inclure jusqu’à 2500 mots dans la section D (détails du projet).

11. Est-ce que la limite de mots dans chaque section inclus les références?

Si des références sont incluses dans les réponses, alors ces références sont comptées dans le nombre de mots de chaque section.

12. J’ai des difficultés avec le portail d’application en ligne: que puis-je faire?

Le navigateur utilisé peut parfois affecter votre expérience avec le système de soumission. Si vous rencontrez des difficultés, s’il vous plait essayez un navigateur alternatif. Si vous avez toujours des problèmes, s’il vous plait contactez-nous pour assistance.

Documents justificatifs

13. Sous quel format pouvons-nous ajouter les budgets des contributions en nature, en argent ou les deux?

Il n’y a pas de processus spécifique pour les formats de budgets, mais il serait utile pour les évaluateurs d’être en mesure de voir clairement quelles activités proposées vont être supportées à travers des contribution en nature, en argent, ou les eux, et quelles activités sont financées par les fonds demandées à la SCHL. Par le passé, quelques demandeurs ont utilisé des colonnes pour spécifier la source de financement de chaque ligne de budget.

14. Est-ce utile de préciser les éléments du projet où il y a un potentiel de rationaliser le budget?

Les évaluateurs vont examiner le caractère raisonnable du budget en relation avec les activités et les résultats attendus tels que décrits dans le formulaire de candidature. Les coûts doivent refléter ce qui est raisonnablement requis pour accomplir la tâche. Une surestimation ou sous-estimation des coûts pour le projet peut faire surgir des inquiétudes au sujet de la faisabilité.

15. Si nous recevons ce financement pour le projet, nous pensons embaucher une nouvelle personne. Devons-nous identifier le candidat et inclure son CV?

Il n’est pas nécessaire d’identifier un candidat au moment de la soumission de la demande. Vous pouvez inclure les détails au sujet d’un potentiel candidat (si vous en avez un) ou décrire les compétences et expertises que vous recherchiez chez un potentiel candidat.

16. Pouvez-vous expliquer comment répartir un budget selon les livrables clés? Avez-vous un modèle?

Nous n'avons pas de modèle standard pour les budgets de projets. Le budget peut être consolidé par activités, livrables, ou phases de projets. Choisissez le format qui est le plus compatible avec votre projet. Ceci est utile pour aider les évaluateurs à établir les liens entre les activités clés et composantes de projets telles que décrites dans la candidature et l'allocation des ressources pour ces activités. Par exemple, si un projet implique un focus groupe pour collecter des données, la rubrique de coûts associés (comme la location de la salle, le matériel, les honoraires des participants, les rafraichissements, etc.) peuvent être énumérés sous 'focus groupe' dans le budget.

17. Notre organisation fait une contribution en nature et en argent qui répond au critère de 25%. Devons-nous également inclure les contributions en nature et en argent de nos partenaires de projet dans notre budget?

Oui. Le budget du projet doit refléter le coût total du projet, qui doit inclure la contribution totale des partenaires et les montants requis par la SCHL. Les candidats doivent démontrer qu'au moins 25% du coût total du projet est constitué de contributions en argent, en nature, ou les deux.

Initiative d'innovation et de recherche de la SNL

18. Les programmes de recherche peuvent englober des projets multiples alignés sur un objectif plus large. Est-ce que ces projets de recherche peuvent être menés par des équipes de recherche universitaires mandatées et coordonnées par un fournisseur de logements?

L'organisation principale doit répondre aux exigences d'admissibilité énoncées dans le [Guide du demandeur](#). Dans le cadre d'un programme de recherche, les équipes de recherche pour les projets peuvent être composées de membres d'équipes de recherche universitaires. Pour décrire l'équipe de projet, les [demandes solides en 2018](#) ont fait ressortir les contributions uniques du demandeur principal et de chaque organisation participante au projet en ce qui a trait aux activités particulières et aux résultats attendus du projet. Les examinateurs voudront constater que l'organisation principale est au cœur du projet, et que la recherche s'appuie sur des objectifs de recherche axés sur la communauté.

19. Dans le webinaire, il a été mentionné qu'une seule demande de subvention peut être faite au Fonds de recherche et de planification et que les demandeurs doivent sélectionner un seul volet dans leur demande. Est-ce que cela s'étend à d'autres initiatives de la SNL?

Non, les organisations qui font une demande de subvention au Fonds de recherche et de planification peuvent faire des demandes de subvention pour d'autres initiatives de la SNL, comme les laboratoires de solutions et l'Initiative de démonstrations de la SNL.

FAQ 2018 (questions abordées dans les webinaires en 2019)

1. Quand rendra-t-on une décision en ce qui concerne ma demande? Quand le financement commencera-t-il à être versé?

Cette année, les demandes doivent être soumises à la fin de juillet, et nous prévoyons communiquer les résultats au plus tard le 31 octobre. Les accords de contribution pour les projets financés devraient être signés en décembre ou janvier, afin de permettre le lancement des projets au début du premier trimestre de 2020. Nous vous encourageons à consulter le site Web pour toute mise à jour de ce calendrier.

2. Quelle est la date limite pour réunir les fonds nécessaires pour couvrir 25 % du coût du projet?

Au moment de présenter votre demande, vous devez fournir une lettre de contribution signée de chaque organisme qui contribue à votre projet, afin de confirmer son financement ou sa contribution en nature. Cette lettre est obligatoire.

3. Le demandeur principal doit-il rédiger une lettre pour confirmer sa contribution, ou cette obligation ne concerne-t-elle que les partenaires?

Si le demandeur principal fait une contribution, il doit également fournir une lettre signée confirmant sa contribution.

4. Des partenaires peuvent-ils participer au projet sans apporter de contribution financière?

Les membres de l'équipe de projet n'ont pas tous besoin de fournir des contributions en nature ou en espèces. Les organismes qui feront des contributions financières ou en nature doivent être mentionnés comme partenaires du projet sur le formulaire de demande. La section réservée aux membres de l'équipe vous permet de dresser la liste de tous les membres de l'équipe de projet, y compris tous ceux qui participent à l'exécution du projet, que leur organisation fournisse ou non du financement ou des contributions en nature.

5. Quelle proportion du budget peut-on affecter aux frais généraux administratifs?

Il n'y a pas de plafond quant au pourcentage du financement qui peut être affecté aux activités administratives. Les coûts sont évalués au cas par cas, selon la nature du projet. Le comité d'évaluation examinera le budget et déterminera si les allocations administratives sont raisonnables et comparables aux autres, selon le projet proposé.

6. Quel est le rôle de la SCHL dans le Fonds de recherche et de planification?

Le rôle principal de la SCHL dans le Fonds de recherche et de planification est de fournir le financement et d'évaluer les propositions.

Certains d'entre vous ont peut-être travaillé de près avec des employés de la SCHL pour élaborer des applications destinées à d'autres initiatives de la SNL, comme le co-investissement. Pour le Fonds de recherche et de planification, la SCHL doit être impartiale, parce que le processus est fondé sur le mérite et qu'il est très concurrentiel.

N'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau local de la SCHL ou avec nous, à Ottawa, en écrivant à l'adresse courriel du Fonds de recherche et de planification. Consultez-nous si vous avez de la difficulté à déterminer quel programme convient le mieux à votre projet ou si vous avez des questions sur le processus de demande.

Les employés de la SCHL ne peuvent pas vous aider à élaborer ou à présenter une demande au Fonds de recherche et de planification. La SCHL ne peut pas être inscrite comme partenaire dans une soumission. Nous ne pouvons pas non plus faire des commentaires sur le contenu d'une demande avant que les décisions finales de financement aient été prises et que les demandeurs aient été informés par écrit.